



Une municipalité grandeur nature

1321 chemin de Béthanie, Béthanie, QC J0H 1^E1

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 11 janvier 2021, le conseil de la Municipalité de Béthanie a adopté le règlement numéro 261-21 sur la tarification des services municipaux de la municipalité de Béthanie pour l'exercice financier 2021.

Le but de ce règlement est de définir la tarification de divers services municipaux offerts aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Béthanie autre que la taxation pour l'exercice financier 2021.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité situé au 1321, chemin Béthanie à Béthanie, province de Québec, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur le 1er janvier 2021.

Donné à Béthanie, ce 18 janvier 2021.

Marilou Landry
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Marilou Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Béthanie, certifie par la présente avoir publié, en date du 18 janvier 2021, l'avis public d'entrée en vigueur du *règlement numéro 261-21 sur la tarification des services municipaux de la municipalité de Béthanie pour l'exercice financier 2021*, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : Entrée du bureau municipal et le site web de la municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 janvier 2021.

Marilou Landry
Directrice générale et secrétaire-trésorière